



Dettes beau père/enfant d'un premier mariage

Par **maryvon83**, le **18/08/2013 à 02:56**

[fluo]Bonjour,[/fluo]

Est-ce que mon enfant majeur, issu d'un premier lit, est responsable des dettes de son beau-père (remariage)?

[fluo]Merci de vos réponses.[/fluo]

Par **chaber**, le **18/08/2013 à 06:27**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse

Par **amajuris**, le **18/08/2013 à 10:29**

bjr,

une personne majeure n'est jamais responsable des dettes d'une autre personne majeure quelle que soit son lien de parenté sauf dans le cas de la communauté matrimoniale et sauf bien entendu si ces personnes ont signé une convention instituant une solidarité.

cdt